

Conseil municipal du 5 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 novembre à dix-huit heures 30, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en présence de Jeannine Brunet, maire de la commune.

Présents : Mme BRUNET , Mme CANO, Mme CORTINAS, Mme MARTY, Mr NAUCHE, Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr TEILLOL, Mme VENEL, Mme VIZCAY

Absents excusés : Mr ROMANI, Mr LAPORTE, Mme THOUVENOT

Mr TEILLOL est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

1/ Acquisition d'un terrain pour vente

2/ Approbation du rapport de la CLECT

3/ Standard téléphonique

4/ SDHEG : petits travaux

5 / Demande de subvention des sapeurs-pompiers

6/ Ouverture des commerces le dimanche

7/ Divers

1/ Acquisition d'un terrain pour vente

Il s'agit d'un bien sans maître pour lequel la commune se porte acquéreur. Le terrain de 550 m² se trouve derrière la maison anciennement à Mr LAUX . Ce projet avait été examiné mais pour nous, il s'agissait d'un terrain intéressant. Aujourd'hui, il en va autrement puisque les nouveaux propriétaires de la maison qui le jouxte sont candidats à l'acquisition. Cette affaire a été menée de longue date par le cabinet de Marie-Hélène LONGEAUX qui s'est chargée de toutes les démarches cadastrales et juridiques. A ce jour, on peut déclarer que le bien est sans maître. Nous n'avons pas demandé de CU.

Vote : à l'unanimité

Un autre bien sans maître a été sollicité par un agriculteur. Celui-ci avait été lésé lors du remembrement et nous devons tracer un accès à ses terrains. Il s'agit là, d'un terrain de 1 ha situé sur la Serre. Nous avons demandé un CU pour savoir si ce bien avait un avenir de constructibilité ou pas. L'Etat le classe en zone non urbanisée. Dans ce cas, cela est un bien agricole, sans grande valeur mais qui rendrait service à cet agriculteur. Nous sollicitons l'avis du conseil municipal pour une proposition raisonnable (frais engagés + temps passé + prix du terrain).

2 / Approbation du rapport de la CLECT

Le montant des charges transférées est de 373 674 euros et ne concerne que les territoires du Boulonnais et du Montréjeulais. Cependant nous avons constaté sur le territoire, un service inégal et une dégradation des services rendus auparavant sur le territoire saint-gaudinois. Le Maire s'interroge sur l'aval à donner à la 5C en votant ce rapport et propose de refuser ce rapport.

Vote : à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse ce rapport

3/ Standard téléphonique

Le maire informe que nous ne sommes pas satisfaits de la fonctionnalité de nos réseaux internet et téléphonique. Pour améliorer l'internet, en attendant la fibre, nous ferions installer un routeur nouvelle génération, qui améliorerait les transmissions. Pour la téléphonie, un standard et 5 postes seraient envisagés, ce qui permettrait 6 communicants. 3 sociétés ont été consultées : Orange, Paritel et Hestiagroup. (Orange : 215 euros par mois, Paritel : 251 euros, Hestiagroup : 169 euros)

Il n'y a pas de vote pour le choix du fournisseur car une autre société doit être vue prochainement.

4/ SDHEG : petits travaux

Afin de réaliser au plus vite des travaux de réseau électrique inopinés, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir une enveloppe de 10 000 euros sur les fonds propres de la commune. Cela ne change en rien les modalités de demande et d'évaluation des travaux.

Vote : à l'unanimité

5 / Demande de subvention des sapeurs-pompiers

Le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention qui ne provient pas du SDIS local. Cette demande est soumise au vote.

Vote : Le Conseil, à l'unanimité, n'accède pas à cette demande.

6 / Ouverture des commerces le dimanche

Le Maire rappelle comment elle a procédé dans le passé. Toute demande a été accordée dans la mesure où les employés étaient d'accord et où les commerces de la ZAC des Landes procède à ces ouvertures.

7/ Divers

- relevé INEDIS
- fissure sur clôture (chemin de Gascogne)
- voirie
- convention Etat, mairie pour dématérialisation des actes
- plainte de Mr Poirier
- DICRIM (document d'information pour la prévention des risques majeurs) et PSC (Plan Communal de Sauvegarde)

La séance est close à 20h.